

Filière animation

Fiche 4 - Diplôme fédéral niveau I « Animateur club »

- Formation organisée par un CoDep, sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral. En cas d'absence de DDF, le président peut nommer un responsable avec l'accord du DRF ;
- Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- Obligation de désigner un responsable pédagogique qui peut être le responsable du stage ;
- Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou un instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.
- La formation « d'animateur Club » peut être organisée localement (regroupement de candidats au sein de quelques clubs) pour répondre à un besoin. Celle-ci se déroule sous couvert du DDF ou DRF, elle est organisée et encadrée par un moniteur.

Conditions d'admission :

- Être volontaire et motivé,
- Avoir 16 ans minimum pour suivre la formation,
- Être licencié à la FFCT depuis 1 an au moins,
- Procédure d'inscription informatique au sein de l'espace licencié.

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1) ou d'une qualification admise en équivalence.

Prérogatives et fonction :

La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les fondamentaux de l'accueil au sein d'un club et de la sécurité à vélo.

- C'est un animateur qui intervient au sein du club sous la responsabilité du président,
- Il accueille, conseille, fait découvrir la pratique aux nouveaux licenciés,
- Il veille au respect des règles de sécurité lors des activités,
- Il encadre les activités de découverte et d'initiation du club,
- Il peut ouvrir une école française de vélo dans le respect de la réglementation,
- Il prépare et organise la mise en place de l'accueil au sein du club.

Organisation de la formation :

- Formation théorique par l'apport de connaissances et partage d'expérience,
- Formation pratique par des séquences sur le terrain.
- **ATTENTION** : En cas d'accueil de mineurs de 16 ans avec nuitée, la réglementation ACM devra être respectée.

Évaluation :

- Une évaluation formative doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans une situation de découverte des activités (accueil et sécurité).